

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Rapport d'activités 2024 – SIVOM.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M _____ a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3 ;

Vu le rapport d'activités du SIVOM pour l'année 2024 ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie est adhérente au SIVOM ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activités du SIVOM pour l'année 2024 (document annexé à la présente délibération).

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 25 septembre 2025

XXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.